Fascicules N° 120 - 121 - 122
1er Semestre 2004

ISSN 0220-3543

G.R.E.C.

Clermont-l'Hérault - Chapelle N-D de Gorjan
(début XXème siècle)

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais

(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

Villeneuvette

De la Manufacture Royale à l'usine-commune.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Chacun sait ici que **Villenevette** fut Manufacture Royale et qu'elle est enfin née, après quelques vicissitudes, d'une Ordonnance de Louis XIV, préparée par Colbert, le 20 juillet 1677 :

*"... disons, déclarons et ordonnons, par ces présentes signées de notre main, que le fonds et terrain où la Manufacture de **Villeneuve-lez-Clermont** a été construite et établie, terres, prés, champs, vignes, olivettes, maisons, jardins, garrigues, vacans, canaux, aqueducs, moulins et toutes autres choses en dépendant, acquises ou à acquérir jusqu'à l'enregistrement des présentes qui se trouveront comprises dans le compois, tant de la ville de **Clermont** que du lieu de **Nébian** du dit diocèse, seront et demeureront perpétuellement et à toujours séparées du compois des dits lieux de **Clermont** et **Nébian** et seront insérées dans le tarif du dit diocèse en une cote et parcelle distincte et séparée sous le nom de la Manufacture Royale de **Villeneuve-lez-Clermont**...*

*Donné à **Versailles** le vingtième jour du mois de juillet de l'an de grâce seize cent soixante dix sept et de notre règne le trente cinquième"*

La particularité de cette Manufacture, enfermant dans une même entité une usine et un village, tenait à son isolement à quelque distance de toute localité. Les manufactures étaient habituellement situées dans des agglomérations, ce qui n'obligeait pas à faire résider les ouvriers, ou la plupart d'entre eux, dans la même enceinte que l'usine. Le petit monde de **Villeneuve-lez-Clermont** était tout à fait autonome par rapport aux localités environnantes.

Sur un point seulement, la Manufacture n'était pas maîtresse d'elle-même, la chapelle : **Villeneuvette** n'était pas paroisse, elle était succursale de la paroisse de **Mourèze**. Pourquoi Mourèze ? Je l'ignore. Avait-on voulu écarter **Clermont**, qui avait dû abandonner l'essentiel des terres attribuées à la Manufacture et aurait pu tenter de reprendre, sous une forme nouvelle, pied à **Villeneuvette** ?

Toujours est-il que l'état civil était tenu à **Mourèze** et c'est là, et non à **Villeneuvette**, que la messe de Pâques devait être célébrée.

La vie s'écoula, avec des changements de propriédtaires et de directeurs, des hauts et des bas dans la production, quelques abjurations d'ouvriers huguenots. L'événement le plus marquant fut, sous la houlette du second Guillaume Castagnié, la transformation des bâtiments de la Manufacture, dont il voulait faire la plus magnifique du **Languedoc**. Il semble y être parvenu. Et, précurseur d'usages auxquels la **France** a dû s'habituer, il n'apporta pas le même soin à la prospérité industrielle de l'usine qu'à la magnificence des bâtiments. Lorsque Raymond Ronzier racheta la Manufacture, il fit en peu de temps doubler la production de draps tombée très bas.

A sa mort, en octobre 1778, Raymond Ronzier légua **Villeunevette** à son fils aîné, Pierre Dominique. Après dix ans, le 11 février 1788, Pierre Dominique, qui s'était installé définitivement dans son château de **Mèze**, céda la Manufacture Royale à André de Chambert de **Saint Martin d'Orsans**, son beau-frère. André de Chambert était l'époux de Catherine Ronzier, sœur aînée de Pierre Dominique et de celui qui devint Barthélémy Ronzier Joly.

Je sais à ce jour peu de choses d'André de Chambert. Son nom pouvait paraître noble, il ne l'était pas. Il était originaire de **Fanjeaux**, au diocèse de **Mirepoix**. **Fanjeaux** était connu pour avoir hébergé au temps de saint Louis, saint Dominique. Au milieu de XVIIIème siècle, les Chambert y étaient un groupe nombreux de bourgeois prospères. Chacun des cinq ou six principaux s'y distinguait par quelque additif à son nom. Né le 23 juillet 1754,

André DE CHAMBERT s'appela ainsi de **Saint Martin d'Orsans**. **Orsans** est une très petite et plaisante commune proche de **Fanjeaux**, maintenant dans l'**Aude**. Le château de **Saint-Martin** n'en est pas vraiment un, mais une grande bâtisse simple de la fin du XVIIIème siècle, aujourd'hui peu entretenue. Il comportait une chapelle. A-t-il appartenu à André DE CHAMBERT, c'est vraisemblable : le maire d'**Orsans** a identifié dans l'église un tableau offert sous l'Empire par un CHAMBERT et sa femme. Cependant, il n'y a dans l'état civil d'**Orsans** aucune trace d'André. Je dois rechercher aux archives de l'**Aude** et auprès du propriétaire actuel de **Saint-Martin** des traces de notre homme.

Il épousa le 26 septembre 1779 Catherine RONZIER, qui avait 21 ans. Le mariage, qui aurait dû selon l'usage avoir lieu à **Villeneuvette**, donc être enregistré à **Mourèze**, se fit, avec dispense à **Fanjeaux**. Y assistait la mère de la mariée, Antoinette FLOTTES, mais aucun de ses deux frères. Y avait-il dans la famille quelques tiraillements, nous l'ignorons.

André DE CHAMBERT devint donc propriétaire de la Manufacture au début de 1788. Le 23 janvier 1793, deux jours après que le Roi de **France** ait été guillotiné à **Paris**, il revendit **Villeneuvette** à un cousin de sa femme, Denis GAYRAUD. Son bref passage à la tête de **Villeneuvette** pourrait passer inaperçu si, durant ces cinq courtes années, la **France** n'avait rompu avec sa foi millénaire, aboli presque toutes ses institutions séculaires et s'était efforcée, dans le sang, de s'en donner d'autres. CHAMBERT fut, dans ces désordres, dernier propriétaire de la Manufacture Royale et devint premier propriétaire d'une grande fabrique privée. Après lui, Denis GAYRAUD eut à assurer la survie de l'usine, entre beaucoup d'écueils, jusqu'aux jours moins agités du Consulat.

Dès l'été de 1789, les conséquences de la réunion des Etats Généraux et des troubles parisiens se firent sentir en province.

Il n'y avait pas de seigneur à **Villeneuvette**, il n'y existait pas de droits féodaux, les propriétaires n'étaient pas nobles et n'émigrèrent pas. Mais toutes les structures monarchiques sur lesquelles reposait le statut de la Manufacture Royale disparurent, ainsi que le contrôle des Inspecteurs des manufactures. **Villeneuvette** devint une usine, propriété privée comme les autres, avec son personnel. Le décret du 28 octobre 1793 obligea plus tard, si ce n'avait été déjà fait, à effacer le mot *Royale* sur la porte d'entrée et à bûcher les armes aux Fleurs de Lys.

Très vite, dans toute la **France**, et surtout après la fameuse nuit du 4 août, les paroisses et autres communautés, débarrassées de leurs seigneurs et délivrées des droits féodaux, avaient entrepris spontanément de se constituer en communes. Dès le 14 décembre 1789, un décret régularisa ces transformations, en précisant les pouvoirs des communes substituées aux seigneuries : impôts, maintien de l'ordre...

A **Villeneuvette** aussi, il apparaît que les ouvriers-habitants du village-usine se constituèrent très vite en commune, dès 1790. Jean Paul LAURENT a découvert aux archives de l'**Hérault** (GREC n° 46, p. 57) une délibération du 31 octobre 1790 du Conseil Municipal de **Villeneuvette**. Il y a un maire, Jacques BALP, un officier municipal, François BRINGUIER, un procureur, Fulcran CHINION.

En l'absence de tout autre document, le rôle que Mr DE CHAMBERT, seul propriétaire, joua en la circonstance est inconnu. Que pensa-t-il de l'initiative de ses ouvriers ? Sans doute ne revendiqua-t-il pas le poste de maire, ni aucune responsabilité dans les autorités municipales. Il ne paraît pas non plus avoir rien fait pour donner à la commune un statut normal, qui, dans le cas d'espèce, n'aurait pu être qu'un partage clair des responsabilités de la commune et de celles du patron. Propriétaire de tout il était, propriétaire il resta, de la commune comme du reste. Ses successeurs firent de même.

Nous ignorons à ce jour les raisons qui conduisirent André DE CHAMBERT à revendre le village-usine en janvier 1793. Motifs privés, incertitudes publiques ? Toujours est-il que lui, sa femme et ses trois enfants vécurent ensuite à **Fanjeaux**, où il fut juge de paix.

Ainsi **Villeneuvette** devint une étrange commune, ne possédant aucun bien matériel, composée uniquement de citoyens, tous dépendant d'un même maître et propriétaire. Le Conseil Municipal élu, le maire, ne pouvaient être que des trompe-l'œil.

Villeneuvette devint-elle en même temps paroisse ? La décision ne dépendait pas d'elle. Il ne semble pas que les archives diocésaines aient trace de la création d'une paroisse. Ce serait donc dès le Concordat de 1804 qu'aurait été enregistrée la paroisse de **Villeneuvette**, lui donnant même statut officiel qu'à toute autre. Comment avait été vécue la période de la Constitution Civile du Clergé , on l'ignore. Des traces qui semblent celles d'un autel

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

clandestin ont été trouvées dans une pièce écartée : a-t-on caché un prêtre réfractaire, desservant de la chapelle ou réfugié ?

Les registres d'état civil, substitués à ceux tenus par l'Eglise depuis FRANÇOIS PREMIER, furent laïcisés le 20 septembre 1792 et confiés aux communes. Ceux de **Villeneuvette**, désormais indépendants de ceux de **Mourèze**, existent depuis 1793.

Quant aux limites de la commune, il faut admettre, logiquement et faute d'indications explicites sur la date et la manière dont elles furent décidées, qu'elles furent d'abord celles des biens de Mr DE CHAMBERT, avant d'être plus tard élargies. Car, à l'origine, les terres de la Manufacture ne débordaient pas sur la rive droite de la Dourbie, qui ne dépendait pas du diocèse de **Lodève**. Où furent-elles précisées après 1803, lorsque le cadastre napoléonien clarifia le régime des terres ?

Ce curieux dispositif dura un siècle et demi durant lequel **Clermont** tenta à plusieurs reprises d'aborder **Villeneuvette**, ce qui aurait mis fin à l'anomalie juridique.

Les revendications de **Clermont** se manifestèrent officiellement à trois reprises au long du XIXème siècle. Intervint peut-être, outre l'agacement des autorités du chef-lieu de canton contre une communauté minuscule (deux à trois cent habitants contre six à sept milliers) et qui pensait mal (**Clermont** était plutôt de gauche, républicaine, **Villeneuvette**, par son organisation paternaliste, était conservatrice). La proclamation de la République, en septembre 1870, fut accueillie de façon tout à fait contraire à **Clermont** et à **Villeneuvette** (bulletin du GREC, 2000). Jouait aussi le vieux souvenir des terres arrachées *perpétuellement et à toujours* pour fonder la Manufacture. Et bien sûr les querelles personnelles.

En 1820, c'est le Conseil d'Arrondissement de **Lodève** qui prend une délibération à la demande du maire de **Villeneuvette** pour refuser le rattachement de la commune à celle de **Clermont**. Il n'est pas fait mention des caractéristiques de la commune et son propriétaire n'est pas évoqué. Mais le texte laisse deviner la réalité : "*Vu la présente lettre de Mr le maire de la commune de **Villeneuvette** à défaut de délibération du Conseil Municipal qui n'était pas formé quand elle a été écrite et qui ne l'a été que très rarement...*" D'évidence, le maire n'est qu'un homme de paille du propriétaire.

En 1886, à la date symbolique du 4 août, le maire de **Clermont**, Alphonse RONZIER JOLY invita le Conseil à *demander, en conformité avec la loi du 5 avril 1884, que la commune de **Villeneuvette**, qui est absolument une commune nouvelle, créée sans motifs, soit réunie à la commune de **Clermont**.*

Alphonse RONZIER JOLY était arrière-petit-fils de Raymond RONZIER, propriétaire de la Manufacture avant la Révolution, et petit-neveu d'André DE CHAMBERT. IL était très républicain, très anticlérical, avait été transporté en **Algérie** avec son père après le coup d'Etat du Deux Décembre. Homme fort de **Clermont**, il s'était opposé à plusieurs reprises au propriétaire d'alors de **Villeneuvette**, Jules MAISTRE, lui aussi forte personnalité (GREC, été 1998).

Le 27 décembre 1886, **Villeneuvette** protesta et l'affaire n'eut pas de suite. La commune-usine affirmait qu'elle n'était pas récente, puisqu'elle existait depuis 1677. C'était à la fois indiscutable et faux.

Et en 1902, un nommé Victor CASTAGNÉ, ancien conseiller municipal de **Villeneuvette**, réinstallé à **Clermont**, ayant sans doute quelques comptes à régler et peut-être frustré par le peu de poids que ses fonctions électives lui avaient donné, adressa à la chambre des Députés, -rien de moins-, une pétition pour demander, une fois encore, l'absorption de **Villeneuvette** par **Clermont**. La pétition était accompagnée d'un libelle violent dont je n'ai pas connaissance, qui mit **Villeneuvette** en émoi. La Chambre ne prit pas l'affaire, pour laquelle elle n'était pas qualifiée, en considération.

Et **Villeneuvette** poursuivit son petit chemin de commune immatérielle.

Ces jours-ci, en grattant dans l'arrière-fond de ma bibliothèque, je suis tombé sur le *Recueil des Usages Locaux de l'**Hérault***, édité par la Préfecture en 1936, adressé à mon grand-père en sa qualité de Conseiller Général.

Voici ce que dit, page 348, l'article relatif à la pratique de la chasse : "**Villeneuvette**. *Le territoire entier de la commune est propriété privée appartenant à la même famille qui ne loue pas la chasse. Des autorisations individuelles sont accordées aux chasseurs de la commune.*" Du maire, il n'est point question.

C'est seulement après la fermeture de l'usine, en 1954 et l'explosion de la propriété qui s'en suivit que **Villeneuvette** a perdu sa surprenante, et somme toute sympathique, particularité administrative.

Jacques THIBERT. 7 mai 2003

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)